

----- Message transféré -----

Sujet : pierre.gauttieri@saint-etienne.fr

Date : Fri, 27 Mar 2020 11:40:13 +0100

De : contact@amapdelaloire.fr

Pour : gael.perdriau@saint-etienne.fr, pierre.gauttieri@saint-etienne.fr

Ville de Saint-Etienne

Att/M. Gaël Perdriau, Maire de Saint-Etienne

Copie/M. Pierre Gauttieri, Directeur de Cabinet

Monsieur le Maire,

Notre Réseau départemental compte 24 AMAP, **dont 10 situées sur la commune de Saint-Étienne**. Comme vous le savez certainement, les AMAP sont des associations mettant en relation des consommateurs et des paysans de notre territoire, ces derniers fournissant des produits alimentaires. De ce fait, notre activité est visée par l'annexe du Décret du 23 mars, qui nous autorise, en tant que distributeurs alimentaires, à poursuivre nos activités durant le confinement.

Cette position a été rappelée récemment par Monsieur le préfet de région (voir pièce jointe). C'est ce qui nous fonde à poursuivre nos livraisons alimentaires hebdomadaires, d'autant plus importantes en cette période difficile. Les adhérents ayant commandé et payé à l'avance la nourriture, celle-ci ayant été mise en production dans les fermes, il n'est pas imaginable que cette nourriture locale soit vouée à être détruite.

C'est d'ailleurs la réponse interprétative de la préfecture de région, qui rappelle le rôle de soutien aux circuits courts et aux filières de production agricole, assuré par les Amap en France.

Depuis le début de la semaine dernière, nos 10 Amap stéphanoises ont pris les mesures nécessaires pour assurer la poursuite de leurs distributions dans le respect strict des directives sanitaires liées au Covid 19 : mesures strictes de prophylaxie, mais aussi de livraison, en régulant les flux (échelonnement du passage des adhérents), parfois en augmentant (quand cela est possible) la durée de livraison pour mieux pouvoir faire respecter les distances entre Amapiens, en respectant les gestes-barrière et en réduisant drastiquement les contacts.

Toutes ces préconisations sont d'ailleurs précisées sur notre site internet régional, et chaque Amap de St-Etienne s'est engagée à respecter scrupuleusement l'ensemble de ces règles, afin d'éviter toute promiscuité entre les personnes mais aussi les prises de risque de propagation du virus. Elles ont également toutes adapté leur lieu de livraison, confrontés souvent à la fermeture des locaux dont elles disposent habituellement pour ces distributions, le plus souvent en utilisant des espaces extérieurs à proximité de leur lieu habituel de livraison.

L'AMAP a la particularité de ne pas être ouverte au grand public (ce ne sont pas des marchés) mais uniquement à ses adhérents. Par ailleurs, les paniers des AMAP, sont conditionnés à l'avance, et remis à chaque famille sans perte de temps, sans manipulation des produits eux-mêmes. Comme les paniers sont déjà payés à l'avance, il n'y a pas non plus de manipulation d'argent, source possible de contamination.

Nous sollicitons la ville de Saint-Étienne pour, qu'à l'instar d'autres communes (telles que Saint-Chamond), une dérogation soit accordée aux AMAP utilisant des locaux municipaux afin qu'elles puissent, une fois par semaine (sur une durée approximative de 1 à 2 heures) accéder avec votre accord à leur salle habituelle de livraison.

En effet si sur ces deux dernières semaines, les livraisons ont bénéficié d'une météo clémente, la prolongation du confinement rend nécessaire de pouvoir être à l'abri en cas de froid ou de pluie.

Parallèlement, nous souhaitons aussi avoir l'accord de la ville pour utiliser ponctuellement le domaine public quand le temps permettra d'organiser les distributions à l'extérieur.

Nous vous savons très occupés par l'urgence du moment, mais nous sollicitons votre compréhension et votre appui pour aider au maintien de notre activité dans les meilleures conditions possibles. Vous trouverez en annexe la liste des 10 Amap stéphanoises et leur implantation par quartier.

Je me tiens, **Monsieur le Maire**, à votre disposition ou à celle de vos collaborateurs pour tout contact, et vous en remercie très vivement.

Jean-Marc CHAZOT,

Administrateur des réseaux Loire et AuRA des AMAP

(membre Amap du Crêt de Roch)

Tél 06 79 40 83 02